

**Demande d'évaluation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration  
de la performance de SCGM en vue de son renouvellement, R-3494-2002**

---

**RÉPONSE DES PARTICIPANTS À LA PHASE 2 DU PEN À UNE QUESTION D'AUDIENCE**

**Origine :** Question d'audience en date du 22 janvier 2004

**Demandeur :** Régie de l'énergie

**Référence :** Réponses 6.2 et 6.3.

**Préambule :**

*Revenus et coûts de transport et d'entreposage prévus en début d'année et réalisés en fin d'année.*

**Questions :**

- 1.1 *Veillez expliquer si les écarts constatés au tableau de la réponse 6.2 sont dus en tout ou en partie à la nature du mécanisme incitatif en vigueur au cours de ces années.*
- 1.2 *Veillez expliquer en quoi les revenus d'optimisation des outils d'équilibrage générés en cours d'année et non anticipés en début d'année constituent un gain de productivité et devraient être pris en compte aux fins du partage.*

Régie de l'énergie
DOSSIER R-3494-2002
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 28 janvier 2004
Pièces n°: Réponse 1

1 **Réponses :**

2 **1.1** Le mécanisme incitatif en vigueur depuis octobre 2000 incite certainement SCGM à  
3 réduire autant que possible les coûts de transport et d'équilibrage par rapport aux  
4 prévisions faites en début d'année et/ou à augmenter les revenus de ces outils. Cette  
5 réalité existait d'ailleurs bien avant l'avènement du mécanisme actuellement en vigueur  
6 puisque, avant 2000, SCGM pouvait conserver 50 % des trop-perçus constatés en fin  
7 d'année. Depuis 2000, elle ne conserve plus que 33½ % des trop-perçus. Dans la  
8 nouvelle entente, elle ne conserverait plus que 25 % de ces trop-perçus. Les possibilités  
9 d'optimiser étaient cependant moindres à l'époque où les excédents de capacité étaient  
10 moindres et où le marché était moins développé.

11 **1.2** Ces gains sont définitivement un gain de productivité par rapport à ce qui avait été  
12 anticipé en début d'année. En d'autres mots, des revenus d'optimisation plus élevés que  
13 ce qui avait été anticipé montrent une performance plus élevée que celle anticipée en  
14 début d'année. Bien sûr, comme pour n'importe quel autre élément du coût de service,  
15 ce gain de productivité peut être réduit ou augmenté par différents facteurs ponctuels qui  
16 ne sont pas nécessairement sous le contrôle à 100 % de Gaz Métro, comme par  
17 exemple des conditions de marché plus ou moins favorables à la vente des outils de  
18 transport et d'équilibrage. L'important est donc d'être à l'affût de ces disponibilités et  
19 d'en tirer un bénéfice. La solution n'est certainement pas de les exclure du mécanisme

***Demande d'évaluation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration  
de la performance de SCGM en vue de son renouvellement, R-3494-2002***

---

1 incitatif puisque, dans ce cas, SCGM n'aurait pratiquement plus d'incitatif à faire mieux  
2 que les prévisions. Les participants au Groupe de travail ont plutôt choisi de conserver  
3 l'incitatif, en en réduisant cependant l'importance en portant le pourcentage conservé  
4 par SCGM de 33⅓ % à 25 %.